

# ÉTATS-UNIS

## Qui sont les détenus de Guantánamo ?

### CAS D'APPEL N°17

#### Mohammed al Amin

Juillet 2006

Index AI : AMR 51/114/2006

Ressortissant mauritanien : Mohammed al Amin

Numéro de détenu : 706

Âge : vingt-quatre ans

Situation de famille : cinq sœurs

Activité : étudiant

Mohammed al Amin est né à Nouakchott, en Mauritanie. Lorsqu'il était adolescent, il a quitté sa mère, son père et ses cinq sœurs pour aller étudier le Coran en Arabie saoudite. Il voulait devenir professeur. Il est ensuite allé au Pakistan pour poursuivre ses études. Il a été arrêté dans ce pays à la suite des attentats du 11 septembre 2001 commis aux États-Unis. Il a été remis aux autorités américaines puis transféré en Afghanistan et ensuite à Guantánamo, à Cuba. Il affirme avoir été torturé et soumis à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants dans chacun de ces endroits. Il est toujours détenu à Guantánamo, alors qu'il n'a jamais été inculqué d'aucune infraction depuis son arrestation, il y a quatre ans.

#### **Arrestation et mauvais traitements au Pakistan**

Mohammed al Amin a été arrêté en avril 2002 à Peshawar, au Pakistan. Il a déclaré à son avocat que lorsqu'il était détenu au Pakistan, on l'a soumis à diverses formes de mauvais traitements pour qu'il « avoue » qu'il était un ressortissant saoudien. Il a passé deux mois en détention à Peshawar, où il dit avoir été battu et placé pendant de longues périodes à l'isolement, et ne pas avoir été correctement nourri.

#### **Transfert aux autorités américaines et détention à Bagram**

*« Finalement, je leur ai dit ce qu'ils voulaient entendre et ils ont cessé de me torturer. »*

Vers juin 2002, on lui a bandé les yeux, on l'a entravé, encagoulé et mis dans un avion avec plusieurs autres détenus. On l'a emmené à la base aérienne américaine de Bagram, en Afghanistan. Mohammed al Amin a été détenu à Bagram pendant deux mois, et il a déclaré à son avocat qu'il y avait « vécu de nombreuses tragédies ». Il dit avoir été soumis aux traitements suivants :

- il a été privé de sommeil ;
- il a été agressé sexuellement ;
- il a été maintenu les mains attachées au plafond pendant des jours et des jours. Il affirme que dès qu'il perdait connaissance, un gardien le remontait violemment pour le réveiller ;
- des fonctionnaires américains lui ont dit qu'il serait transféré en Égypte, où il subirait de nouvelles tortures.

Mohammed al Amin a déclaré à ses avocats qu'après deux mois de ce traitement il a dit à ses ravisseurs, pour mettre fin à ces sévices, ce qu'ils voulaient entendre. « Ils voulaient que je

*raconte que j'avais rejoint le Jihad, a-t-il déclaré en 2006. Finalement, je leur ai dit ce qu'ils voulaient entendre et ils ont cessé de me torturer. »*

**Guantánamo – « Pire qu'à Bagram. »**

Sans savoir ce qui lui arrivait, ni où il allait être emmené, il a de nouveau été entravé et encagoulé et eu les yeux bandés, puis on l'a attaché dans un avion militaire. Le vol a duré plusieurs heures, pendant lesquelles il s'est senti désorienté et a été pris de vertiges et de nausées. Mohammed al Amin a été choqué d'apprendre qu'il se trouvait sur la base navale américaine de Guantánamo, à Cuba. On lui a attribué le numéro de détenu (ou ISN) 706, et il a été enregistré par le ministère de la Défense sous le nom de Mohammad Lameen Sidi Mohammad.

Il a décrit sa première année passée à Guantánamo comme « terrible » et « pire qu'à Bagram ». Il déclare avoir été privé de sommeil, soumis à des humiliations sexuelles et avoir dû supporter de la musique à très haut volume. Comme à Bagram, il a finalement cédé et a dit à ses interrogateurs ce qu'ils voulaient entendre.

**Grève de la faim**

*« La grève a été entamée dans un but précis : obtenir du gouvernement américain qu'il prouve que notre présence dans cet endroit était justifiée ou qu'il nous déclare innocents. »*

Mohammed al Amin, comme la plupart des autres détenus de Guantánamo, n'a jamais été inculpé d'aucun crime. Il n'est plus interrogé mais il reste maintenu dans ce centre de détention américain, sans avoir la possibilité de contester son incarcération. Mohammed al Amin aurait « perdu tout espoir » et il a déclaré à son avocat que sa confiance dans le système judiciaire américain était « quasiment nulle ». Il lui a dit qu'il désirait fortement avoir la possibilité de prouver son innocence, voire même d'être inculpé et d'avoir alors accès à une forme quelconque de système judiciaire. « *S'il existe réellement une justice, je peux prouver en cinq minutes devant un tribunal qu'il n'y a rien à me reprocher. »*

Mohammed al Amin a entamé une grève de la faim en août 2005 pour protester contre le fait qu'il est maintenu en détention pour une durée indéterminée sans qu'aucune charge n'ait été retenue contre lui. Jusqu'à 200 détenus ont participé à cette grève. Selon Mohammed al Amin, les responsables du camp ont commencé à alimenter les grévistes par la force à la fin du mois d'août.

En janvier 2006, les autorités américaines ont pris de nouvelles mesures pour infliger un traitement de choc aux détenus qui continuaient la grève. Mohammed al Amin explique qu'une nouvelle équipe de médecins est alors arrivée. Ils sont venus avec des chaises d'immobilisation et d'épaisses sondes d'alimentation, et avaient pour ordre de mettre fin à cette longue grève.

Quand la nouvelle équipe est arrivée, on est venu chercher Mohammed al Amin, qui était alité à l'hôpital du camp, pour le placer à l'isolement dans une cellule du « bloc Oscar ». Dans cette cellule, peinte en noir et sans fenêtres, l'air conditionné était réglé au niveau maximum, ce qui a conduit Mohammed al Amin à la comparer à « un congélateur ». Les gardiens jetaient de l'eau sur lui pour qu'il ait encore plus froid, et le réveillaient s'il s'endormait. Aux heures de repas, on l'emmenait pour l'alimenter de force. La méthode employée pour le forcer à s'alimenter pourrait constituer un traitement cruel, inhumain ou dégradant, ou une torture :

- il était placé sur une chaise d'immobilisation par les gardiens du camp afin qu'il ne puisse pas bouger du tout ;
- on lui introduisait dans le nez une sonde épaisse. Lors de l'une de ces opérations, le tube a touché le fond de son estomac, ce qui lui a causé une intense douleur. Le médecin a alors dit qu'il n'arrivait pas à trouver la bonne position et il a brutalement retiré la sonde d'alimentation. Toute cette manœuvre a été répétée à deux ou trois reprises. Il dit que la

- sonde le faisait saigner du nez ;
- il était délibérément suralimenté jusqu'à ce qu'il vomisse, et quand il avait vomi, l'alimentation forcée reprenait ;
  - il était maintenu attaché sur la chaise d'immobilisation pendant des périodes de deux à trois heures consécutives, ce qui, ajouté à la suralimentation, l'a conduit à uriner et à déféquer sur lui.

À l'issue des séances d'alimentation forcée, qui occupaient une grande partie de la journée, il était à nouveau jeté dans sa cellule d'isolement, couvert de vomi, de sang et d'excréments. Il a continué sa grève, mais après vingt et un jours d'isolement et de sévices sur la chaise d'immobilisation, il n'en pouvait plus et a abandonné.

Selon ses propres termes, « *ils utilisaient des médecins pour commettre des crimes* ». Il a déclaré que des médecins contrôlaient les séances d'alimentation forcée, et observaient les opérations quand on le forçait à vomir. Il est arrivé que l'un d'eux lui demande : « *Vas-tu arrêter ta grève de la faim ou rester dans cette situation ?* »

À présent, selon Mohammed al Amin, si un détenu saute un repas, il est privé de tous les « *éléments de confort* » tels que la lecture et les vêtements, et il ne lui reste plus dans sa cellule qu'un matelas fin et une couverture.

## AGISSEZ EN FAVEUR DE Mohammed al Amin

### **Dans vos lettres aux autorités des États-Unis :**

- demandez instamment que Mohammed al Amin soit libéré de Guantánamo, ou inculpé et jugé dans le plein respect des normes internationales d'équité devant un tribunal, sans possibilité de condamnation à mort ;
- demandez instamment aux autorités des États-Unis d'ouvrir immédiatement une enquête sur toutes les allégations selon lesquelles Mohammed al Amin a été torturé au cours de sa détention par les forces américaines au Pakistan, en Afghanistan et à Guantánamo, et de veiller à ce que tous les responsables présumés soient sanctionnés ;
- exhortez-les à tenir la famille de Mohammed al Amin pleinement informée de son statut juridique, de son état de santé et de ses conditions de vie, et à veiller à ce qu'il puisse communiquer de façon appropriée avec elle ;
- demandez-leur de fermer le centre de détention de Guantánamo et de libérer les personnes qui y sont détenues, ou de les inculper et de les faire juger par un tribunal dans le plein respect des normes internationales d'équité et sans possibilité de condamnation à mort ;
- appelez-les à créer une commission indépendante et impartiale chargée d'enquêter sur tous les aspects de la politique et des pratiques en matière de détention dans le cadre de la « *guerre contre le terrorisme* » menée par les États-Unis.

### **Dans vos lettres aux autorités mauritaniennes :**

- demandez quelles sont les mesures qui sont prises pour obtenir que Mohammed al Amin soit inculpé d'une infraction prévue par la loi, ou libéré ;
- demandez-leur si elles ont fait part aux autorités américaines de leurs inquiétudes au sujet des allégations selon lesquelles Mohammed al Amin a été torturé au cours de sa détention par les forces américaines ;
- exhortez-les à déclarer publiquement que, s'il retourne en Mauritanie, Mohammed al Amin ne sera pas soumis à de nouvelles violations des droits humains. et qu'il sera libéré.

s'il n'est pas inculpé et jugé dans le plein respect des normes internationales d'équité.

**Dans vos lettres aux autorités pakistanaises :**

- demandez-leur instamment qu'une enquête soit ouverte sur toutes les allégations selon lesquelles Mohammed al Amin a été torturé au cours de sa détention par les forces pakistanaises, et que tous les responsables présumés soient traduits en justice ;
- exhortez-les à créer une commission chargée d'enquêter sur tous les cas de « disparition » et de transferts illégaux de personnes aux autorités américaines.

**Veillez adresser vos appels à :**

**États-Unis - Ministre de la Justice :**

The Honorable Alberto Gonzales  
U.S. Department of Justice  
950 Pennsylvania Avenue NW  
Washington DC 20530 0001, États-Unis  
Fax : + 1 202 307 6777  
Courriel : [AskDOJ@usdoj.gov](mailto:AskDOJ@usdoj.gov)

**Mauritanie - Ministre de la Justice :**

Mahfoud ould Btah  
Minister of Justice  
Ministry of Justice  
BP 350  
Nouakchott, Mauritanie  
<http://www.mjustice.mr/>

**Pakistan - Ministre des Affaires étrangères :**

Mr.Mian Khurshid Mahmood Kasuri  
Minister for Foreign Affairs  
« S » Block  
Pakistan Secretariat  
Islamabad, Pakistan  
Fax : 92-51-9202628 / 92-51-9206254  
Courriel : [foreignminister@mfa.gov.pk](mailto:foreignminister@mfa.gov.pk) ou <http://foreignminister@mfa.gov.pk>

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre :*

*USA: Who are the Guantánamo detainees? Case sheet 17 Mohammed Al-Amin*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - août 2006.*

*Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*